conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7

Page 1/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Indications diverses:

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Plâtre.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Promat AG

Industriestrasse 3 9542 Münchwilen SWITZERLAND

Téléphone: +41 (0)52 320 94 00 **Télécopie:** +41 (0)52 320 94 02 **E-mail:** office@promat.ch **Site web:** http://www.promat.ch

E-mail (personne compétente): office@promat.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse, Zurich

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Calcul

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7 Page 2/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Ciment Portland

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315 Provoque une irritation cutanée.	
H318 Provoque de graves lésions des yeux.	

Conseils de prudence - Généralités	
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention		
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	

Conseils de prudence - Intervention		
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.	
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facileme enlevées. Continuer à rincer.	
P315	Consulter immédiatement un médecin.	
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
P362+P364		

Conseils de prudence - Elimination		
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.	

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant. Éviter de respirer les poussières. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Contient du chrome (VI) < 0,0002 %.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

sels inorganiques et additif

Ingrédients:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Teneur
n° CAS: 68131-74-8 Ashes (residues) n° CE: 268-627-4 La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]. 01-2119491179-27 Image: Company of the properties of th		50 - 100 pds %
n° CAS: 65997-15-1 n° CE: 266-043-4 n° REACH: 02-2119682167-31	Ciment Portland Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	2,5 - 10 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Éviter les frottements. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2 Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir à l'état sec avec précaution. Éviter la formation de poussière. Pour le nettoyage, utiliser des aspirateurs industriels de modèle homologué, classe de poussière minimum: M (EN 60335-2-69).

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7 Page 4/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Pour le nettoyage:

Laver abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5 Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter de respirer les poussières. Tenez une bouteille de lotion oculaire prêt au lieu de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Contient du chrome (VI) < 0,0002%.

Mesures de protection incendie:

Aucune mesure particulière exigée.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conditions à éviter: Forte chaleur, humidité, Éviter tout contact avec l'eau.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: agent oxydant, Acide

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Plâtre.

GISCODE:

ZP1

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	 Valeur limite au poste de travail à long terme Valeur limite au poste de travail à court terme Valeur momentanée Procédé de surveillance ou d'observation. Remarque 	
СН	Ciment Portland n° CAS: 65997-15-1 n° CE: 266-043-4	① 5 mg/m³ ⑤ (fraction respirable) S; Tox: Lunge Asthma	
СН	Poussière, fraction respirable	① 3 mg/m³ ⑤ (Fraction respirable) SSC; Tox: Lunge	
СН	Poussière, fraction inhalable	① 10 mg/m³ ⑤ (fraction respirable)	

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

8.1.3 Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière: Dispositifs avec aspiration locale / Ventilation technique du poste de travail

8.2.2 Protection individuelle







Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau:

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374) Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: ≥ 0,15 mm

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Le temps de pénétration exact doit être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante. Si de la poussière est générée: Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN149), Type FFP2.

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7 Page 6/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: solide (Poudre) **Couleur:** gris

Odeur: sans odour Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à	1 Méthode
			② Remarque
рН	≥ 11	20 °C	② (solution saturée)
Point de fusion	> 1 300 °C		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	non déterminé		
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	1 400 - 1 600 kg/ m ³	20 °C	
Solubilité dans l'eau	difficilement so- luble		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. Réaction avec: eau. Le produit: alcalin

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Réaction exothermique avec: agent oxydant (Métal, non noble), acides,

Peut être corrosif pour les métaux. Réaction avec Aluminium, zinc, Laiton. Formation de: Hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

stockage: Forte chaleur, humidité.

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant (Métal, non noble), acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7 Page 7/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Si de la poussière est générée: Peut irriter les voies respiratoires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Remarques générales:

pH > 9: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Effets dans les stations d'épuration:

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

Estimation/classification:

La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon l'ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements de déchets

Code des déchets produit

16 03 03 *	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses	
	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03	

^{*} Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 01 Emballages en papier/ca	arton
----------------------------------	-------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et processus. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13.2 Informations complémentaires

Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)		
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification					
UN 0000 UN 0000 UN 0000		UN 0000	UN 0000		
14.2 Nom d'expédition des Nations unies					
Non réglementé	Non réglementé	Not restricted	Not restricted		

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7 Page 9/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport					
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.		
14.4 Groupe d'emballage					
		-			
14.5 Dangers pour l'environnement					
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur					
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.		

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

Autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.1.2 Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe risque aquatique: non déterminé

Classe de stockage: 8 (Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest)

Teneur en COV (SR 814.018): 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Changements avec la version 1.7:

Section 2: Identification des dangers

Section 3: Composition / informations sur les composants

Section 10: Stabilité et réactivité

Section 11: Informations toxicologiques Section 12: Informations écologiques Section 15: Informations réglementaires

Révision générale

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency (ECHA): https://www.echa.europa.eu

ECHA, C&L Inventory: https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database

ECHA, Registered substances: https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances

GESTIS (Gefahrstoffinformationssystem der DGUV): https://www.gestis.dguv.de/search

Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-

Ouest: http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id ≈ 151

Fiches de données de sécurité des fabricants

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023 Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.7 Page 10/10



PROMASTOP®-Brandschutzmörtel, Typ S

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Calcul

16.5 Texte des phrases H et EUH

Mentions de danger		
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible.

16.7 Indications diverses

La présente fiche de donné sécurité sert à décrire le produit compte tenu des exigences de sécurité. Les informations indiquées reposent sur nos connaissances actuelles; cela n'inclut cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établit aucun rapport contractuel.